

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach 7836 / Tel. 031/382 10 10 / Fax 031/382 10 16
Internet <http://www.sab.ch> E-Mail info@sab.ch Postkonto 50-6480



Berne, 10 janvier 2017

Communiqué de presse du SAB

N° 1125

Le SAB recommande d'accepter le FORTA

Le 12 février prochain, les citoyennes et citoyens seront appelés à se prononcer au sujet du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Le SAB recommande d'accepter cet objet. Dans le cadre des débats parlementaires, ce projet a été passablement amélioré. Sous sa forme actuelle, il prend en considération les besoins des régions de montagne et de l'espace rural.

Le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) constitue une base importante pour assurer le financement du trafic routier, au cours des prochaines décennies. Le FORTA remplace l'actuel Fonds d'infrastructure. Comme ce dernier, le FORTA prévoit des mesures en faveur des régions de montagne et de l'espace rural. Pour ces régions, il est nécessaire que le réseau des routes nationales, planifié en 1960, soit enfin achevé. D'autre part, quelque 376 kilomètres de routes principales seront intégrés au sein du réseau des routes nationales. Il est aussi prévu de verser annuellement 40 millions de francs, pour une durée illimitée, en faveur des routes de montagne. Cette mesure est importante, car les régions de montagne dépendent particulièrement des infrastructures routières. Les fonctions assurées par les routes sont également essentielles pour l'ensemble du pays. Grâce à ce soutien fédéral, les cantons pourront désormais assurer le renouvellement et l'entretien de leurs axes routiers.

Pour le SAB, il était essentiel que des corrections substantielles soient introduites en faveur des régions de montagne, lors des

débats parlementaires. Dans le cas contraire, le SAB n'aurait pas pu soutenir le FORTA. Il fallait notamment éviter une hausse trop importante de l'impôt sur les huiles minérales. A l'origine, le Conseil fédéral prévoyait de l'augmenter jusqu'à 15 centimes par litre. Finalement, il a été décidé faire passer à 60%, la part de l'impôt sur les huiles minérales destinée au trafic routier. Cette solution a permis de limiter à 4 centimes par litre, la hausse du prix des huiles minérales. Grâce à cette décision, cette augmentation reste dans des limites acceptables. Enfin, les régions de montagne profiteront aussi du FORTA. Pour ces différentes raisons, le SAB recommande d'accepter ce projet, le 12 février prochain.

Informations complémentaires :

Thomas Egger, Directeur du SAB. Tél. 031 382 10 10